

Dominique MANGUÉREAU, 1996, *Aborder la linguistique*, Seuil, Paris, pp. 37-39.

Les recherches en grammaire comparée ont largement dominé les études linguistiques du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais en traitant la langue comme un objet physique soumis à des lois d'évolution phonétique, cette linguistique historique a négligé la dimension psychologique et sociale du langage. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cette démarche subit une remise en cause qui va mener à la linguistique moderne; en Europe, elle trouve sa formulation la plus remarquable chez le Genevois Ferdinand de Saussure (1857-1913), dont le *Cours de linguistique générale* (1916) a été rédigé à partir des notes de cours de ses étudiants. La linguistique structurale qu'il a largement contribué à promouvoir appartient maintenant à l'histoire de la linguistique, mais son rôle a été déterminant, dans la mesure où elle a défini rigoureusement son cadre épistémologique.

**A. FERDINAND DE SAUSSURE**

**a. Langage, langue, parole**

● Contre la réduction de la langue à un matériau phonétique, Saussure souligne que les langues sont des institutions, un « trésor » commun aux membres d'une société et qui permet la compréhension réciproque. Ce sont ces échanges incessants qui assurent sa stabilité. Au lieu de se tourner exclusivement vers l'étude historique (qu'il nomme diachronique), de polariser la recherche sur une lointaine et hypothétique langue mère, il considère avant tout la langue en synchronie, c'est-à-dire dans le présent de son usage effectif.

● L'étude du langage n'est pas réservée à la linguistique, elle concerne tout aussi bien les sociologues, les physiologistes, les psychologues, etc. C'est ce que Saussure appelle la langue qui doit constituer l'objet propre du linguiste, c'est-à-dire le système envisagé en lui-même et pour lui-même. Cette « langue » est un système arbitraire, qui a son ordre propre, qui ne s'explique que par lui-même.

● Saussure oppose la « langue » à la « parole » (écrite ou orale), c'est-à-dire à l'ensemble virtuellement infini des énoncés singuliers que produisent les individus appartenant à une même communauté linguistique. La « parole » est donc à la fois en amont

et en aval de la « langue » : pour dégager la « langue », le linguiste construit ses corpus avec de la « parole », mais cette « langue » est logiquement antérieure à cette « parole » puisque le système précède les énoncés qu'il rend possibles.

**b. La langue comme système de signes**

Le système linguistique, la « langue », est essentiellement un système de signes. Le linguiste n'étudie pas le référent, c'est-à-dire les objets hors de la langue que désignent les signes. Le signe linguistique y est défini comme une entité à deux faces indissociables : le signifiant (la perception d'un segment sonore) et le signifié (un sens). Ce système est conçu par Saussure comme un réseau de différences entre signes : « Un signe est d'abord ce que les autres signes ne sont pas. » Tout signe se trouve à l'intersection de deux axes, l'axe des substitutions (axe paradigmatique) et l'axe des combinaisons (ou axe syntagmatique). Dans l'énoncé « Le chien revient » l'unité *chien* par exemple s'oppose sur l'axe paradigmatique aux unités qui pourraient figurer à sa place, qu'il s'agisse de *chat*, *homme*, *soldat*, etc.), alors que sur l'axe syntagmatique il se combine avec *le* et *revient*. Les locuteurs ont l'illusion que chaque signe constitue une entité autonome, mais c'est en réalité le système qui articule, découpe les unités de manière parfaitement arbitraire. Le sens d'un signe n'est pas en correspondance terme à terme avec le monde, il est en fait subordonné à ce que Saussure, usant d'une métaphore économique, appelle la valeur, définie comme l'ensemble des relations qu'entretient un signe avec les autres signes du système.

**B. LE STRUCTURALISME**

Dans la conception structuraliste du langage, dont Saussure est le représentant le plus éminent, la langue est conçue avant tout comme un système qui doit préserver l'identité de ses unités et dont la fonction majeure est de communiquer des informations de la manière la plus économique possible.

**a. Les unités distinctives**

La recherche linguistique se focalise ainsi sur l'inventaire des unités pertinentes (ou distinctives) du système : est considérée comme distinctive toute unité dont la substitution par une autre provoque une différence de sens (test de commutation) : par exemple, en français *t* peut « commuter » avec *f* dans le contexte

-ont, comme le montre l'opposition entre *tour* et *four*. Ce principe se retrouve aux divers niveaux de la structure linguistique : les phonèmes, les morphèmes, les mots, les groupes syntaxiques entretiennent des relations paradigmatiques et des relations syntagmatiques.

### b. La phonologie

Le structuralisme linguistique est inséparable de la constitution de la phonologie, qui reste pour lui un domaine privilégié, puisque les unités semblent n'y avoir qu'une fonction distinctive. C'est Nicolas Sergueievitch Troubetzkoy (*Principes de phonologie*, 1939) qui a jeté les bases de la phonologie, considérée comme une science linguistique, à la différence de la phonétique, qui étudie les sons dans leur substance matérielle, comme objets physiques. Cette phonologie prend pour objet les phonèmes, les sons qui ont une valeur distinctive dans une langue donnée (► chapitre 6, A, a).

### c. Le distributionnalisme

● En Amérique du Nord la linguistique a été très marquée par les recherches anthropologiques, du fait de la nécessité de décrire les nombreuses langues indiennes, dont la structure est très éloignée des langues européennes. Citons en particulier le nom d'Edward Sapir (*Introduction to the Study of Language*, 1921).

● Avec des chercheurs comme Leonard Bloomfield (*Language*, 1933) et surtout Zellig Sebbetai Harris (*Methods in Structural Linguistics*, 1951), le structuralisme s'est infléchi en distributionnalisme, qui cherche à définir les unités pertinentes sur la seule base de leurs distributions, c'est-à-dire de l'ensemble de leurs environnements. Par « environnement » d'une unité linguistique, il faut entendre les unités qui peuvent figurer à sa gauche et/ou à sa droite dans les phrases grammaticales. Ainsi définira-t-on un adjectif qualificatif comme une unité qui peut figurer à droite ou à gauche d'un nom, après un verbe comme *être*, un adverbe comme *très*, etc.